



Rémunération et salaire

- Smic
- Épargne salariale

- Augmentation de sala...
- Un salaire sous le Smi...

RH / Management > Rémunération et salaire

Loi Macron: un actionnariat salarié plus attractif

Par [Marianne Rey](#) publié le 11/02/2015 à 17:32, mis à jour le 12/02/2015 à 11:31

Attribuer des actions gratuites à ses salariés s'avère un bon moyen de les motiver. Si le projet de loi croissance et activité est adopté en l'état, la fiscalité de ces "AGA" sera allégée. Le point sur les nouvelles mesures.

0 A+ A-



Samedi 7 février 2014, les députés ont adopté un volet du projet de loi Macron, qui revoit les règles de l'actionnariat salarié, et notamment des attributions gratuites d'actions (AGA) et des bons de souscription de part de créateur d'entreprise (BSPCE)

Getty Images

Le patronat le réclamait, le [projet de loi Macron](#) s'y attèle. Les députés viennent d'adopter le dispositif qui vise à remettre à plat l'actionnariat salarié, et notamment les attributions gratuites d'actions (AGA). Avec les bons de souscription de part de créateur d'entreprise (BSPCE), et les conspuées stock-options, les AGA constituent un moyen "d'inciter" ses collaborateurs comme on dit. C'est-à-dire de [les motiver](#), par une rémunération complémentaire à leur salaire, autre qu'un bonus en espèces sonnantes et trébuchantes.



Projet de loi Macron

A la Une de l'Entreprise

- 17h50 Champagne-Ardenne: les entreprises de travaux publics dénoncent la baisse des commandes
- 17h35 Banque: commerçants et artisans attachés à leur agence (étude)
- 17h26 Les indépendants crient leur colère contre le RSI à Paris
- 17h06 Cession d'entreprise: que va devenir la loi Hamon ?

< 1/5 >

[Voir tout](#)

A la Une de l'Express

- 18h38 Grèce: résultat "positif" de la réunion de l'Eurogroupe
- 18h36 Emmanuel Macron: les banquiers sont "une sorte de prostituée"
- 18h27 Assassinat de Nemtsov: Poutine et les Tchétchènes, une longue histoire
- 18h24 Madagascar: Au moins 200.000 personnes épuisées par la faim

< 1/10 >

[Voir tout](#)

Cours d'anglais gratuits ! Gymglish.fr



Profitez d'un mois de cours d'anglais gratuit !
Améliorez votre anglais en profitant d'une formation

"Lorsqu'une société décide de mettre en place un plan d'AGA, elle donne la possibilité à ses collaborateurs de devenir propriétaires de parts de son capital, gratuitement, sans avoir à financer l'achat d'actions, explique Pierre-Antoine Bachellerie, associé au [cabinet ETPA](#). Le salarié dispose au départ d'une sorte de droit théorique, et, au bout d'un certain laps de temps, il devient vraiment propriétaire de l'action. S'ensuit une période pendant laquelle il doit conserver l'action. A l'issue de cette période, il peut alors choisir de la conserver. Ou bien de la vendre : en Bourse si la société est cotée, ou, si ce n'est pas le cas, via le mécanisme de liquidité prévu dans le plan d'AGA (rachat par la société émettrice des actions, par la holding du groupe, etc.)."

Durée et fiscalité revisitées

Le projet de loi croissance et activité revient d'abord sur la durée minimale cumulée d'acquisition et de conservation des titres: elle passe à deux ans, contre quatre aujourd'hui. Il réforme ensuite le régime fiscal s'imposant au salarié. Il faut savoir que l'administration considère qu'il réalise deux gains : l'un au moment où il devient propriétaire de l'action (gain d'attribution), et l'autre lorsqu'il la vend (gain de cession, correspondant à la plus-value). Auparavant fiscalisés de manière différente, ces deux gains seront imposés selon les modalités applicables aux plus-values mobilières, octroyant au minimum un abattement de 50% pour une durée de détention des actions de deux à huit ans, et de 65% au-delà.

Contribution sociale patronale de 20%

Enfin, le texte adopté par les députés revote le régime social applicable au dispositif. Côté salarié, gain d'acquisition et gain de cession seront désormais soumis aux mêmes prélèvements sociaux de 15,5% (dus lors de la cession). Côté employeur, le taux de contribution sociale, de 30% jusqu'alors, descend à 20% de la valeur des actions, et se calculera à la date d'acquisition des titres par le salarié. Certaines PME n'ayant versé aucun dividende depuis trois ans bénéficieront d'une franchise de cotisation patronale.

"C'est une très bonne chose, que la contribution patronale ne soit plus calculée au moment de l'attribution de l'action mais plutôt au moment où le salarié en devient réellement détenteur, analyse Pierre-Antoine Bachellerie. Aujourd'hui, lorsque pour diverses raisons, par exemple le départ du salarié, l'action n'est, en définitive, pas attribuée, la société ne peut pas se faire rembourser les cotisations qu'elle a pourtant versées."

Des critères élargis pour les BSPCE

Les AGA sont potentiellement utilisables par tout type d'entreprise. Mais, parce que leur fiscalité s'avère beaucoup plus "light", et tout simplement parce que le dispositif est clairement dédié aux [jeunes entreprises innovantes](#), les [start-up privilégient les BSPCE](#). A l'instar du mécanisme des stock-options, cela consiste à offrir à ses collaborateurs la possibilité d'acheter des actions de la société à un prix fixe déterminé au moment de l'attribution du bon. Les députés ont légèrement assoupli les critères d'éligibilité à ces BSPCE. Pourront en proposer à leurs salariés non seulement les entreprises de moins de quinze ans et réalisant moins de 150 millions de chiffre d'affaires, mais désormais aussi leurs filiales, à condition qu'elles en détiennent 75% du capital ou des droits de vote.

ACTUALITÉ DES MARQUES

Créez vos vacances de rêve ! Faites ce que vous aimez plus.

Ouvrez votre franchise

Observatoire de la franchise



Vous souhaitez créer votre entreprise mais vous n'avez pas d'idée précise de business ?

Ouvrir une franchise permet non seulement d'exploiter un concept qui a fait ses preuves mais aussi de s'appuyer sur l'expérience et le savoir faire d'un réseau.

J'en profite

Le projet de loi Macron ne convainc pas les petits patrons

Parti socialiste: rappel à l'ordre pour les députés "frondeurs"

Manuel Valls, le bulldozer - L'édito de Christophe Barbier

Loi Macron : les 15 mesures toujours dans la course

Article 49-3: Emmanuel Macron sur France2

Sur le même sujet

Article -Réforme de l'épargne salariale: ce qui attend l'entreprise

Article -Neuf propositions pour réformer l'épargne salariale

Mini-site -Epargne salariale

Newsletter L'Entreprise

Recevez chaque jour l'essentiel de l'actualité des entrepreneurs !

Suivez L'Entreprise

Sur Facebook

professionnelle à distance ! Offre exclusive : 30 jours d'essai gratuit.

Suivez l'actualité avec L'Entreprise

En images

PRENEUR, MICRO-ENTREPRENEUR: BIEN TOT TOUS PAREILS?	
Auto-entrepreneur	Micro-entrepreneur
Au niveau social >> régime micro social Cotisations sociales fonction d'un % de CA: -activités commerciales : 13,3% -activités artisanales : 22,5% -activités libérales : 22,5% Si CA = 0 >> Rien à payer	Au niveau social Paiement des charges sociales normalement selon le droit commun.
Au niveau fiscal Impôts sur le montant de recettes déclaré. Deux options: 1/ Régime micro classique	Au niveau fiscal Abattement forfaitaire sur son CA: - 71% CA pr les activités d'achat/revent - 50% CA pour prestations de services - 34% CA pour les activités non comm

INFOGRAPHIE. Auto-entrepreneur, micro-entrepreneur: ce qui va changer

Newsletter L'Entreprise

Recevez chaque jour l'essentiel de l'actualité des entrepreneurs !

Nos derniers tweets



Ludwig Gallet

@gerardfioche @AdrienSnk Reste à savoir si le gvt serait pour une bascule dans le régime général.
Il y a 51 minutes



Ludwig Gallet

Les #indépendants crient leur colère contre le #RSI à Paris <http://t.co/G7Yrq2eg3v>
Il y a 1 heure



L'Entreprise

Les indépendants en colère ont manifesté aujourd'hui contre le RSI par @ludwiggallet <http://t.co/6Ada84Mxep>
Il y a 1 heure

Les plus lus

- Six clés pour développer son charisme 0
- TABLEAU COMPARATIF. Cinq statuts juridiques d'entreprise à la loupe 11
- Business plan : les 60 questions à se poser pour l'élaborer 35
- Comment se repèrent les start-up prometteuses de la French Tech 0